

**Conseil de Développement Durable  
de l'agglomération de Poitiers**

**Projet d'agglomération de Poitiers**

**Avis du Conseil de  
Développement Durable**

**Adopté en séance plénière du 20 mars 2003**

**Contact : Virginie Auffroy - 05 49 52 36 59  
Service Recherche et Développement**

# Introduction

## Préambule

Pour bien comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, il faut que chacun se souvienne que la mise en place du Conseil de développement durable de la Communauté d'agglomération de Poitiers et la saisie de ce même conseil sur le projet d'agglomération par le Président de la CAP, ont été réalisés en même temps en novembre 2002.

**Les délais qui nous ont été imposé étaient courts**, mais cela pour une raison parfaitement compréhensible : **le conseil de la CAP doit arrêter et voter le projet d'agglomération à la suite de notre avis et engager les négociations avec l'Etat** et la Région, l'objectif final étant d'aboutir avant la fin 2003, de façon à engager les actions en 2004.

Ce calendrier serré ne nous a pas permis de mener au mieux notre travail en particulier sur un point : **l'élaboration d'un diagnostic partagé.**

Chacun sait que toute démarche de projet digne de ce nom doit s'appuyer sur un diagnostic, nous devons en prendre acte et surtout en tenir compte pour nos travaux futurs.



Ainsi, le Conseil a ainsi constitué 3 commissions de travail, pour traiter respectivement les 3 axes du projet d'agglomération.

La consigne était de **traiter de manière transversale le projet d'agglomération.** Les commissions se sont donc appuyées sur une **démarche prospective et sur la pluralité d'origine de ses membres** afin d'enrichir le projet d'agglomération.

C'est pourquoi, les débats ont souvent largement **dépassé les compétences de la CAP** et permis de souligner des tendances locales lourdes dont la collectivité, en tant qu'animateur du territoire, devra se saisir : vieillissement de la population, emploi...

**La forte participation et l'importante mobilisation des membres aux trois commissions** atteste de l'enthousiasme des membres et ainsi de l'enjeu pour l'agglomération de Poitiers de saisir régulièrement le Conseil et de l'associer au devenir de l'agglomération.

## Accord général

Le conseil émet un **accord général sur les 3 axes du projet d'agglomération**, mais il tient à souligner :

- le **besoin d'étoffer le diagnostic** sur des thématiques ciblées : vieillissement de la population, emploi, offre culturelle, la mixité dans le sport...
- la nécessité de **renforcer la hiérarchisation et la justification des politiques d'actions** du projet d'agglomération **en déclinant des objectifs prioritaires clairs**
- **accorder une égale importance aux investissements immatériels qu'aux investissements lourds**

## Des thématiques récurrentes

Les travaux du conseil permettent de dégager transversalement aux réflexions et aux préoccupations de chaque groupe un certain nombre de **thématiques récurrentes**.

Le conseil souhaite attirer l'attention des élus sur l'intérêt de les prendre en compte en sachant toute la complexité qu'elle génère dans la mise en œuvre du projet d'agglomération :

- ✍ **Un impératif** : le concept de développement durable doit être systématiquement pris en compte afin de favoriser la qualité de vie pour tous, notamment en :
  - privilégiant un cadre de vie de qualité en préservant l'environnement, les services, le commerce, la mixité sociale et la solidarité
  - tendant vers une politique des déplacements dépassant les frontières administratives de la CAP
- ✍ **Une attente** : l'agglomération doit rechercher et accentuer son attractivité et son image au niveau national et international au travers des politiques économiques, culturelles, et infrastructurelles
- ✍ **Une façon de faire** : les diverses politiques d'action devront être guidées par le besoin impérieux d'une coopération entre les institutions, les acteurs locaux pour atteindre les objectifs fixés. La CAP a un rôle d'animateur à jouer sur son territoire.

## Moyens à dégager

Le conseil soulève divers moyens pour atteindre les objectifs ainsi déclinés dans le projet d'agglomération.

? **Accentuer la concertation avec les habitants et la communication vers l'extérieur afin de :**

- Renforcer l'identité de l'agglomération
- Enrichir la démocratie
- Assurer l'ouverture au monde culturel, économique, humanitaire...

*Exemple* : Lancement d'un concours d'idées sur le thème « l'agglomération de demain » (initié par la CAP en lien avec le Conseil de Développement Durable)

? **Privilégier l'information, la sensibilisation et/ou la formation** pour la mise en œuvre des politiques d'action du projet d'agglomération, sur la base des principes de Développement Durable auprès :

- des habitants
- des élus
- des membres de CDD

? **Tendre vers des échelles territoriales variables** dans les réflexions et les approches urbaines pour une meilleure efficacité des politiques (déplacements, urbanisation...): le Conseil de développement durable de Poitiers devra se rapprocher des conseils de développement présents sur les territoires proches et ainsi que celui de Chatelleraut.



Au-delà de cette approche transversale, les chapitres qui suivent sont la synthèse des réflexions menées au cours des 5 séances par les commissions de travail.

## **Rapport de la Commission n°1** **« Une nouvelle ambition économique et sociale pour l'agglomération de Poitiers »**

**Président** : Eric CAILLAUD (Directeur du Plan Local pour l'insertion et l'emploi de la CAP)

**Rapporteur** : Anne GERARD (Famille Art, Culture et Patrimoine)

### **Commentaires :**

Un accord général se dégage : **ce 1<sup>er</sup> axe est un axe fort du projet d'agglomération**. L'agglomération de Poitiers doit **atteindre un rayonnement de dimension internationale, nationale et devenir une capitale régionale forte**.

L'attractivité de Poitiers se trouvera renforcer en **misant sur une stratégie économique ambitieuse** et en valorisant son image auprès de ses propres habitants, réels ambassadeurs pour l'agglomération.

C'est pourquoi, le conseil a souhaité étoffer ce 1<sup>er</sup> enjeu en déclinant des **objectifs prioritaires** qui ne figuraient pas de manière lisible dans le projet d'agglomération :

- la création et le renforcement de pôles de compétences ou de filières
- la coordination de la formation et de la qualification
- la gestion prévisionnelle des ressources humaines

# 1<sup>er</sup> enjeu : Renforcer l'image de Poitiers et son attractivité économique

## 1- Poitiers, pôle complet de services ?

Le conseil soulève la nécessité d'affirmer une ambition plus large que celle de Pôle de service ou tout du moins **une clarification des secteurs de services** potentiellement capables de faire de Poitiers un pôle d'excellence en terme de services : services aux entreprises, services aux familles...

### ? Une politique prospective et de promotion

Le conseil regrette qu'il n'existe pas suffisamment de **grappes de compétence fortes capables de forger l'image de Poitiers** au niveau régional et national. Il paraîtrait opportun que la collectivité puisse s'engager dans une **politique de prospection et de promotion auprès des entreprises**, tout en mettant en place des outils porteurs.

**Exemple** : agence de développement

### ? Soutenir et renforcer les pôles de compétences et les filières

Des **pôles de compétences ou des filières** déjà leaders ou porteuses localement **peuvent être soutenus et renforcés**, au même titre que Biologie-Santé, dans des secteurs tels que :

- les filières Science
- la valorisation de déchets ( aller au-delà de la collecte)
- les services à la famille ou à la personne ( ex : personnes âgées)
- l'économie solidaire
- le commerce équitable
- l'agriculture locale ( lancement d'un marché de producteurs, constitution d'un système circuit-court pour valoriser les produits locaux)

### ? Accentuer l'articulation Futuroscope / Poitiers

Le projet d'agglomération ne souligne pas suffisamment les conditions de **l'articulation entre le Futuroscope et le reste de l'agglomération (tourisme, économie, formation, transport...)**.



## **2- Amélioration de l'offre de service aux entreprises dans l'aide à l'implantation et à la création**

Un territoire devient attractif lorsque se cumule : la qualité de services (offre immobilière et foncière, service de proximité, services aux entreprises...), de desserte (infrastructures) et du cadre de vie.

La qualité de vie devient un critère de différenciation majeur entre les territoires, qui tendra d'ailleurs à s'accroître dans les années à venir (vieillesse, recherche de main d'œuvre...).

Aussi pour soutenir le développement économique et social de l'agglomération, la collectivité doit réunir des **conditions optimales d'accueil pour les entreprises et les ménages**.

### **? Rendre plus lisible l'offre de service et les moyens d'aide à la création**

Il existe un nombre important d'acteurs susceptibles d'intervenir dans le processus de création et d'accueil des entreprises. Pour autant, il s'agit d'une véritable nébuleuse pour l'entrepreneur.

C'est pourquoi, le conseil souhaite voir la CAP s'inscrire dans une démarche volontariste d'accueil et d'aide à la création des entreprises, **favorisant une meilleure lisibilité du paysage institutionnel**.

#### **Outils :**

- ✍ création d'un guichet unique pour l'accueil
- ✍ déclinaison d'outils d'accueil (exemple : packs d'arrivée)

De plus, l'aide à la création pourrait être renforcée par le **déploiement de services financiers complémentaires** (société à capital risque, fonds d'amorçage).

Enfin, certains **secteurs particuliers pourraient être particulièrement soutenus** tels que :

- l'aide aux jeunes entrepreneurs
- le suivi de l'activité des entreprises dans les premières années d'existence

### ? Favoriser l'intégration et la mise en réseau des entreprises

Les entreprises doivent disposer de l'information nécessaire à leur implantation, notamment une **connaissance suffisante du milieu économique et social** local.

Par ailleurs, afin de favoriser une meilleure efficacité du tissu économique local, il faut permettre aux acteurs économiques de mutualiser leur savoir-faire et leur potentiel dans un souci de complémentarité.

C'est pourquoi, il s'agit de **soutenir des initiatives telles que** :

- les Systèmes Productifs Locaux
- les groupements d'employeurs
- les clubs d'entrepreneurs
- les pactes locaux

### ? Assurer l'accès aux TIC pour tous

La maîtrise de l'information et des échanges électroniques à travers les réseaux de télécommunications, constitue, pour les années à venir, **un des facteurs essentiels de l'attractivité, du développement du territoire.**

Tout le territoire de la CAP doit être équipé en Haut Débit. Effectivement, **le grand public doit pouvoir avoir accès à l'ADSL** ou équivalent. La desserte en **très Haut débit devient un critère d'implantation pour les entreprises**, d'où la nécessité de déployer cette technologie.

De plus, des accès informatiques publics permettrait de faciliter l'accès Internet pour les milieux les plus défavorisés.

### **3- Favoriser la prise en compte de la dimension humaine et environnementale**

**Le développement économique doit être soutenu, tant que les notions de développement durable sont respectées.**

Ainsi, il s'agit :

- d'inciter l'entreprise ou l'activité productive à considérer la dimension humaine
- de sensibiliser le milieu économique et d'inciter localement des modes de production et de consommation soucieux de l'environnement

? **Sensibilisation des entreprises aux notions d'économie d'énergie et de respect du paysage :**

*Exemple :* Charte de développement durable, mise en place de Charte d'environnement, la création d'un poste d'énergéticien, démarche HQE.

? **Encourager des modes de production et de consommation soucieux de l'environnement :**

- Encourager une **agriculture respectueuse de l'environnement**
- **Renforcer des liens entre producteurs et consommateurs** par l'attention portée sur les marchés et aux associations de consommateurs ( économie solidaire)  
Exemple : Création d'un marché de producteurs

## **2<sup>ème</sup> enjeu**

### **Conforter et renforcer le marché du travail par la qualification et la formation**

**Les dispositifs locaux de formation sont nombreux et efficaces sur Poitiers.** Ils constituent un atout majeur de l'agglomération. Un atout qui devrait être porteur vis-à-vis des entreprises, à la recherche de main d'œuvre qualifiée quelque soit le niveau de cette qualification.

**L'ambition doit être la formation pour tous et à tous les moments de la vie :** faire que tout individu soit qualifié quel qu'en soit le moyen ; par l'insertion économique autant que par le biais de l'université.

#### **1- L'université de Poitiers**

L'université est une des principales richesses de l'agglomération et donc un facteur d'appel pour les entreprises. Pourtant, afin de conforter son positionnement, il s'agit :

- D'accompagner la communication extérieure de l'université
- D'accentuer l'information des entreprises sur les cursus et formations universitaires présentes sur Poitiers
- De rendre plus lisible les cursus et les compétences proposés par l'Université
- De mettre en relation les entrepreneurs et l'université (stage, collaboration, offre d'emploi...)
- De favoriser les interactions entre la population locale et l'université

La CAP doit jouer son **rôle d'animateur du territoire en participant à cette mise en relation et en communiquant sur ce potentiel.**

#### **Outils :**

Promotion et appui du Centre Universitaire de Relation avec les Entreprises

## 2- Coordonner et animer les ressources humaines du territoire

### ? Assurer un veille active sur l'évolution du marché du travail :

Afin que le milieu économique s'enrichisse et s'adapte aux évolutions démographiques, il est primordial **d'établir une parfaite image du marché du travail et de ses évolutions futures**. La mise en place d'outils d'observation est indispensable pour évaluer : le vieillissement, l'anticipation des départs à la retraite, les besoins de formations (...)

#### Outils :

- ✍ Formaliser un observatoire de l'emploi et des métiers à partir des différents sources d'information existantes (INSEE, IAAT, ANPE, DRTEFP, PLIE...)
- ✍ Partage des connaissances entre les acteurs de l'emploi (Maison de l'emploi, charte de collaboration...)
- ✍ Etude à approfondir suite au recensement INSEE 99

### ? Favoriser la lisibilité du processus de qualification et des dispositifs d'aide au retour à l'emploi

Il existe une offre de qualification complète sur l'agglomération, impliquant de multiples acteurs. Cette **offre apparaît peu lisible**. La coordination de ces acteurs relève des compétences de la CAP.

De plus, cette offre de service doit être **déployée sur l'ensemble du territoire** de la CAP.

#### Outils :

- ✍ Création de points d'accueil
- ✍ Maison de l'emploi
- ✍ Charte de collaboration

## ? Accompagnement des publics en difficulté

Le territoire de la CAP n'échappe pas au phénomène global de l'exclusion et au développement de la précarité.

Ces thèmes qui sont centraux dans la **question du lien social et d'une vie locale de qualité doivent être prise en compte par la CAP** :

- en **favorisant la mobilisation d'un maximum d'acteurs** : la lutte contre l'exclusion, c'est l'affaire de tous
- en **privilégiant des actions complémentaires ou alternatives** à l'assistance comme par exemple l'insertion par l'activité économique, par le logement, par la culture ou le sport
- en **développant la notion de parcours** et de prise en charge globale pour les personnes

## ? Encourager la formation tout au long de la vie

Dans une perspective d'emploi durable, **l'accompagnement des personnes reste nécessaire dans une société** où chacun va changer d'emploi plusieurs fois au cours de sa vie, de façon volontaire ou non.

Dans un souci d'adaptation des entreprises aux innovations, de réduction des facteurs d'exclusion, la **valorisation des acquis professionnels et la formation professionnelle ou personnelle doivent être soutenues**.

### **Outils :**

- ✍ Plan de formation
- ✍ Reconnaissance des acquis d'expérience
- ✍ Promotion dans l'emploi
- ✍ Atelier de reclassement

Les acteurs de la qualification doivent se grouper pour mieux appréhender les besoins individuels et collectifs du secteur privé et public.

## **Rapport de la Commission n°2** **« Une nouvelle ambition d'échanges »**

**Président et rapporteur** : Dominique Deshoulières (Famille action économique et insertion) et Sylvie Violan (Famille Art, Culture et Patrimoine)

### **Commentaires :**

Un accord général se dégage sur ce deuxième axe. Le conseil insiste sur l'importance de **prioriser plus clairement les politiques d'actions, dans un souci de lisibilité.**

Le projet d'agglomération doit absolument décliner plus précisément les objectifs attendus par la CAP dans le cadre d'un **schéma de liaison européen** et ainsi inscrire les projets routiers ou ferroviaires dans une stratégie de raccordement au cœur de l'Europe.

Poitiers doit être un **centre de production et diffusion** artistiques, culturelles et scientifiques à l'international, tout en devenant un **carrefour d'accueil et de rencontre** de renommée pour toutes les cultures.

## **1<sup>er</sup> enjeu : Faire de l'agglomération un carrefour physique Nord/Sud et Est/Ouest**

### **I- Poitiers , inscrit dans un maillage routier, ferroviaire et aérien européen**

---

#### **Remarque générale :**

- Demande d'expertise de la part du conseil sur le sujet des transports

#### **1- Poitiers , inscrit dans réseau aérien régional**

**L'aéroport** est un **instrument du rayonnement de Poitiers**. Il constitue un facteur fort de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Pour s'adapter aux évolutions internationales et nationales, **l'aéroport doit s'inscrire au croisement de plusieurs évolutions :**

- la dérégulation
- le poids des échanges avec l'Est et le Sud

Ainsi le projet d'agglomération ne peut se limiter à favoriser la liaison Poitiers-Londres. Les liaisons aériennes avec les pays de l'Est, le Sud et les grandes agglomérations françaises joue indéniablement sur l'attractivité de Poitiers.

**L'aéroport de Poitiers doit garder une dimension régionale** en jouant la complémentarité avec les autres aéroports du Grand Ouest et en misant sur des modes de transport alternatifs existants.

#### **2- Poitiers, inscrit dans les liaisons Est-Ouest :**

L'inscription de Poitiers, capitale régionale, dans la liaison Est-Ouest\_ se forgera par les projets de Transversale Alpes Atlantique et Route Centre Europe Atlantique.

- **Transversale Alpes Atlantique**

Le conseil soutient la liaison à grande vitesse ferroviaire Rennes-Nantes-Poitiers-Limoges-Lyon.

Pour autant, si projet il y a, la **détermination de son implantation doit être précisée dès à présent pour éviter l'urbanisation des territoires concernés** dans un principe de précaution.

De plus, **la liaison ferroviaire Alpes Atlantique serait l'opportunité d'encourager le fret sur ce réseau**. Cela soulève la **question d'un futur pôle logistique au carrefour routier et ferroviaire entre le Nord/Sud et l'Ouest/Est**.

- **Voie express Nantes-Poitiers-Limoges**

La liaison routière vers Limoges et Nantes doit intégrer la question des flux locaux et « *extra-locaux* ».

### **3- Conforter les liaisons Nord-Sud**

Le TGV est un outil d'ouverture internationale vers le Sud de l'Europe

- **la nouvelle ligne TGV Sud Europe Atlantique**

La création de la nouvelle ligne TGV permettra de libérer la voie existante pour le fret, mais permettra-t-elle de privilégier les liaisons ferroviaires entre Poitiers et Chatelleraut, notamment grâce au dégagement de nouveaux créneaux horaire ?

Le déploiement du fret devra se faire dans le respect maximum de la tranquillité des riverains.

- **la gare multimodale de Poitiers**

Il apparaît nécessaire de se poser la question du **rôle que jouera le pôle multimodal de la gare actuelle sur la future ligne TGV et des liaisons avec l'aéroport**.

Dans l'hypothèse où celle-ci sert de gare internationale, plusieurs interrogations se posent :

- N'y a-t-il pas un risque de réduction des dessertes de TGV par Poitiers ?
- Le pôle multimodal sera-t-il en mesure d'absorber les flux générés tant par les habitants de Poitiers que ceux de la Région?

Il semble nécessaire de **préciser son rôle à l'échelle nationale et internationale** : faudra-t-il une nouvelle gare TGV qui permette de continuer de relier Poitiers à Paris, à Madrid voire à Bruxelles d'une manière attractive ?

---

## **II- Renforcer les liaisons locales**

---

### **1- Liaison Poitiers-Châtelleraut :**

La prise en compte des déplacements entre Poitiers et Châtelleraut doit **s'inscrire dans une réflexion plus large sur les déplacements autour de Poitiers.**

- **la gratuité de l'A 10**

Il apparaît important dans l'immédiat **d'obtenir la gratuité de l'A 10 sur un tronçon Poitiers Sud Châtelleraut Nord** afin de désengorger la N 10. Par ailleurs, il a été proposé que le covoiturage puisse être favorisé dans tous les cas de figure.

- **Tram-Train, Tramway, RER...**

La gratuité de l'A10 doit nécessairement s'accompagner d'une politique volontariste de valorisation des déplacements en commun entre Poitiers Châtelleraut par la mise en place de liaisons adaptées à la demande de la population.

A ce titre, il est proposé de mener une **réflexion sur la mise en place d'un tram-train qui permettrait une meilleure desserte du territoire.**

### **2- la Politique de déplacement sur l'agglomération**

**Le co-voiturage doit être privilégié à l'échelle de la CAP** au titre de moyen de transport alternatif.

De plus, comme soulevé dans le point précédent, la **réouverture de lignes ferroviaires sur et autour de l'agglomération** permettrait de diversifier les modes de déplacements et ainsi d'offrir une alternative à l'automobile.

Il peut être envisagé **d'installer aux croisements des axes routiers et des voies ferroviaires l'installation de points relais voiture/train** et qui permettraient d'accéder facilement à Poitiers

La proposition du parcotrain de Mignaloux va dans ce sens, mais son accès routier est-il aujourd'hui adapté aux flux qui seraient envoyés de la RN 157 et 151 ?

## **2<sup>ème</sup> enjeu : Faire de l'agglomération de Poitiers un territoire ouvert au monde**

### **Remarque générale**

? Il y a un besoin impérieux **de procéder à un recensement de l'activité culturelle** de l'agglomération, ainsi que des relations à l'international existantes entre les différents acteurs locaux (université, établissements culturels, le département, les jumelages...).

### **I- Poitiers, Carrefour Culturel, ville ouverte et lieu de rencontre**

La CAP doit s'appuyer sur les savoirs culturels, scientifiques, universitaires locaux.

#### **1- Poitiers est un carrefour culturel**

**Poitiers est un carrefour culturel** parce qu'elle est **un territoire d'accueil** pour les étrangers, notamment les étudiants, mais aussi parce que c'est un lieu de brassage des cultures, à tous points de vue : des cultures étrangères mais aussi des « cultures » différentes des habitants : cultures traditionnelles, culture urbaine, culture « jeune » etc.

A ce titre, Poitiers est une ville où un travail important est fait, notamment au niveau des centre-socio-culturels, pour le mélange des populations à travers bon

nombre de projets culturels destinés à tous les habitants, quels que soient leurs caractéristiques sociales et leurs origines.

Ainsi, **donner le droit à chacun de se cultiver** doit constituer une priorité du Projet d'agglomération même si la Culture n'est pas aujourd'hui une « compétence CAP ».

## **2- Poitiers, lieu de rencontre**

**Poitiers, ville ouverte au monde**, doit savoir mieux accueillir, mieux intégrer dans le respect des différences (qu'elles soient sociale, culturelle, sexuelle, raciale...). La CAP peut être un **lieu d'échanges, un lieu fédérateur de rencontres des cultures**.

De manière générale, il semble nécessaire que **les acteurs dans tous les domaines travaillent ensemble**. On constate en effet une grande dispersion des actions qui est à la fois une richesse et un inconvénient.

Sur le sujet des étrangers à Poitiers, plusieurs personnes trouvent dommageable que l'on ne valorise pas l'apport que représente la présence de réfugiés politiques et d'étudiants étrangers. Comment maintenir ces liens et les développer ?

### **ACTIONS :**

- ? utiliser l'Ecole comme lieu d'intégration : la relation culture/éducation doit être mise en avant en favorisant par exemple les contacts entre associations et établissements scolaires pour mettre en place des projets d'établissement (ex : exposition sur la calligraphie, classe à projet artistique et culturel).
- ? susciter la création d'une association d'anciens étudiants étrangers poitevins

## **II- Déployer les Echanges Internationaux**

### **1- Des thématiques croisées dans les relations internationales**

**Poitiers doit accentuer, valoriser et rendre lisible ses échanges internationaux dans tous les domaines, après avoir effectué une phase d'information et d'échange.**

Il faudrait ajouter à la liste des domaines concernés par cette idée de carrefour international les notions de **francophonie, de solidarité et d'aide au développement.**

Le **regroupement d'actions par rapport à un même pays** serait un moyen efficace de développement du « carrefour culturel » et de valoriser une fonction de solidarité. Cette approche devra prendre en considération l'articulation parfois délicate dans les champs des relations internationales : par exemple l'humanitaire, l'économique et le politique.

### **2- Les relations Nord-Sud et Est-Ouest**

Même si **la priorité est de travailler sur le rapport Nord/Sud, il ne faut pas oublier les relations Est/Ouest** compte-tenu du contexte international et du passé de Poitiers.

Poitiers est connue dans le monde arabe, cette notoriété peut-elle être un point d'appui pour un développement des relations internationales.

**Les jumelages de chaque commune de la CAP** pourraient être également une base de développement.

#### **ACTIONS :**

- ? recenser tous les acteurs (culturels, scientifiques, humanitaires, économiques ...) dans les relations internationales dans l'agglomération et le département
- ? exploiter et développer les liens Nord/Sud et plus particulièrement ceux qui se sont tissés avec le monde arabe
- ? monter un premier projet transversal mobilisateur

### **3- Poitiers , lieu de production culturelle, artistique et scientifique**

**Poitiers est un lieu de production culturelle au niveau international tant sur le plan artistique que scientifique.**

C'est dans ce troisième point que réside sa capacité à proposer à ses habitants une réelle ouverture sur le monde d'aujourd'hui, à un niveau d'exigence élevé.

Poitiers possède ou va se doter prochainement des moyens lourds de production et de diffusion culturelle au niveau international, que ce soit en matière scientifique (Université, CNED, CNDP, Espace Mendès-France) ou en matière artistique (Théâtre-Auditorium, Confort Moderne, Musées, Rencontres Henri-Langlois...).

Ces **outils doivent être mis au service de « Poitiers, carrefour culturel »**, ouverts sur les habitants avec toutes leurs cultures et sur le réseau international qui irrigue ce carrefour.

**Exemple :**

- Résidence d'artistes étrangers pour la création de spectacles
- Exposition créées à Poitiers et diffusées à l'international
- Spectacles créés à Poitiers et diffusés à l'international

## Rapport de la Commission 3 **« La gestion durable de l'agglomération de Poitiers »**

**Président** : Daniel Lhomond (Elu de la CAP)

**Rapporteurs** : Béatrice Charrier ( Famille Territoire et proximité) et Bernard Bourdet (Personne Qualifiée)

### **Commentaires :**

Le conseil est en accord avec les politiques d'actions déclinées dans le projet d'agglomération.

Les thématiques de l'habitat, des déplacements, de la culture, du sport et de l'éducation ont été tout particulièrement étudiées. Dans ces différents domaines, le **conseil a priorisé certains enjeux insuffisamment appuyés dans le projet d'agglomération.**

Ces thématiques ont été traité dans un souci d'amélioration de la qualité de vie pour tous et dans le respect des critères de Développement Durable.

Dans le cadre des réflexions engagées sur les conditions d'épanouissement personnel et collectif dans les domaines de la Culture, de l'Education et du Sport, une **question transversale est apparue de manière récurrente : la place et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.** Aussi, il paraît primordial d'approfondir cette question au sein de la CAP.

## I- Politique de l'habitat

Le conseil au regard des orientations fixées dans le Programme Local de l'Habitat insiste sur l'importance d'appuyer tout particulièrement :

- **l'augmentation du nombre de logements sociaux** et du nombre de logements d'intégration avec la préoccupation d'un accompagnement des personnes les plus en difficulté
  
- **la répartition homogène du logement social sur le territoire de la CAP**
  
- la poursuite de la **requalification de l'habitat social ancien** tout en prenant en considération la rénovation des commerces de proximité et sachant qu'il n'y a pas de modèle établi
  
- **le maintien du commerce de détail dans les quartiers et les centres-bourgs de l'agglomération**, comme facteur de cohésion sociale, en se fondant sur une politique commerciale cohérente et équilibrée
  
- le **réaménagement des logements du parc privé** et plus particulièrement des petits logements type studio à restructurer en logements plus familiaux malgré les difficultés particulières (co-propriété, ...)
  
- la **construction de logements neufs** aussi bien dans le domaine public que privé en réfléchissant notamment à la densité urbaine (utilisation de l'espace, commerce de proximité, déplacements, lien social...)
  
- un effort particulier sur les **économies d'énergie**, l'utilisation des énergies renouvelables, en se conformant à la démarche Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) soutenue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.)
  
- la prise en compte :
  - o des **publics de catégories intermédiaires** qui n'ont pas pu accéder à la propriété dans la ville en raison des coûts importants
  - o des publics spécifiques dont certaines catégories ayant migrées vers la campagne reviennent vivre en ville notamment les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite

## **II- Politique des déplacements**

Après étude du Plan de déplacements urbains, le Conseil soulève diverses préoccupations au regard des axes politiques déclinés dans ce document.

### **1– Partager la rue, passer de la rue à circuler à la rue à vivre**

Le Conseil s'interroge sur divers points qui semblent être insuffisamment explicités:

- quels genres de pistes cyclables faut-il privilégier : piste en site propre, partage de la voirie, partage couloir bus et vélo ?
- comment améliorer les trajectoires et l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite (problème particulièrement aigu au cœur de Poitiers) ?
- comment traiter le problème de la présence des voitures en stationnement prolongé (voitures-ventouse)?

### **2- Faciliter l'utilisation des transports alternatifs**

Le conseil appuie l'enjeu de **repenser la complémentarité des modes de déplacement** :

Par exemple : Voiture ? ParcoBus ? Transport en commun  
? Vélo

Dans le cadre de ce principe, le conseil s'interroge sur l'opportunité et la possibilité technique de la **mise en place d'un tramway sur pneus à Poitiers**. Le projet d'agglomération n'en fait effectivement pas mention.

La collectivité doit particulièrement s'attacher à réfléchir aux problèmes des personnes qui n'ont pas d'autre solution que les transports en commun notamment les personnes à mobilité réduite.

Afin de favoriser l'utilisation du petit bus, le conseil suggère que l'information présente sur ces arrêts de bus soit simplifiée.

### **3- Mettre en œuvre des mesures incitatives pour utiliser les transports collectifs ou alternatifs**

La CAP doit également être moteur pour la mise en œuvre de mesures incitatives auprès de public-cibles tels que :

- **les communes** (inciter à mettre en place des garages à vélo...)
- **les entreprises** (incitation à l'utilisation des transports en commun ou le covoiturage, une meilleure gestion des déplacements pour l'entreprise elle-même...)
- **les ménages** (covoiturage, utilisation des parcobus...)

### **4- Réfléchir à la question des déplacements en amont des projets d'aménagement**

Dans un souci de Développement Durable, le conseil insiste sur l'importance d'intégrer la problématique des **transports en amont des projets d'aménagement** : zone d'habitat ou zones économiques.

**Par exemple**, il s'agit d'éviter l'implantation d'entreprises et la construction de lotissement dans un lieu surchargé ou mal desservi.

### **5- Autres questionnements**

Le projet d'agglomération ne fait pas mention des moyens mis en œuvre par la CAP pour :

- Réduire le bruit de la circulation
- Diminuer l'encombrement de la circulation à la sortie des écoles

### **III- Les conditions de l'épanouissement individuel et collectif**

#### **1- Les conditions de l'épanouissement dans le domaine éducatif**

Concernant la politique éducative locale menée dans les quartiers du Contrat de ville (traduite dans le Programme Educatif Local - PEL) , le conseil propose d'enrichir la démarche en suggérant :

- un déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire de la CAP
- une **mobilisation des familles « non fédérées »**, de la sphère privée, des parents non représentés (se rapprocher d'expérimentations existantes) dans le PEL
- une association plus importante des **clubs sportifs comme partenaires socio-éducatifs du PEL**
- des **objectifs en direction de publics spécifiques** (publics handicapés
- des actions qui **prennent en compte le public jeune souffrant de carences psychoaffectives**, de difficultés physiques et d'ordre économique

#### **2- Les conditions d'épanouissement dans le domaine culturel**

Le conseil s'interroge sur les freins provoqués par **le non-transfert de la compétence culturelle** à la CAP.

Il souhaite pouvoir obtenir une étude sur **les moyens de capitaliser les actions culturelles de l'ensemble des communes de la CAP**. Effectivement, même sans la compétence culturelle, il est possible de multiplier les conventionnements en effectuant des contractualisations entre équipements culturels et les communes de la CAP.

De plus, des **dispositifs existants de type solidaire (ex : Bourse Spectacle...)** à Poitiers pourraient être étendus à toute la CAP. Il s'agit de permettre à plus de personnes d'accéder à l'action culturelle et plus particulièrement à la diffusion culturelle.

Enfin, il note une **carence de lieux d'expression et de diffusion** de présentation en direction des groupes de jeunes musiciens et notamment dans le domaine de la musique amplifiée. Il souhaite inscrire au projet une amélioration des aménagements des lieux existants, une meilleure organisation des plannings et une recherche de lieux.

### **3- Les conditions d'épanouissement dans le domaine sportif**

Le conseil souhaite que soit approfondi **le problème de la lisibilité des compétences en matière de sport**, notamment en ce qui concerne la gestion de certains grands équipements de compétence CAP (problème de maintenance et de gestion).

La mise à plat de l'état immobilier sportif et la programmation des mises en normes d'ordre sportive mais aussi sur l'accessibilité aux handicapés pourrait se faire dans ce cadre.

Face à l'observation de **changement de comportements** des pratiquants depuis la réduction du temps de travail, la sociologie des pratiquants (homme-femme, tranche d'âge...), le conseil souhaite qu'une attention toute particulière soit portée à leur impact sur l'utilisation et l'accès des équipements.

De plus, de **nouvelles pratiques, pratiques loisirs, semi-privées, en dehors des clubs se déclinent et nécessitent une adaptation des équipements**. L'agence des temps pourrait être saisie de cette question.

Il paraît opportun de tendre vers **la mutualisation des moyens, notamment la mise à disposition des équipements sportifs scolaires**

## ATTENTES

Le conseil propose de rencontrer suite au bureau de la CAP du 3 avril prochain, les élus et services concernés par les propositions exposées dans l'avis, de manière à évaluer leur faisabilité.

Il souhaite connaître les décisions qui seront prises par les élus de la CAP, ainsi que les résultats des négociations avec l'Etat et la Région concernant le contrat d'agglomération.

Les membres souhaitent s'impliquer dans la mise en œuvre, le suivi et dans la construction du prochain projet d'agglomération, mais cette fois avec plus de temps et de méthode.

Le conseil de développement durable lance durant le 2<sup>ème</sup> trimestre, une série de travaux qui permettront d'orienter le plan de travail pour 2003-2004 (formation, thématiques...). Dans un souci d'écoute et de partage d'idées, le conseil tiendra à se rapprocher des élus de la CAP pour déterminer des thématiques communes.

Il insiste également sur le fait que la CAP doit intégrer le Conseil dans son dispositif de consultation et ainsi ne doit pas hésiter à le saisir régulièrement sur des thèmes d'actualité . **Ex** : décentralisation, PDU, Implantation commerciale au Sud de l'agglomération...

# **ANNEXE**

# Calendrier des rencontres

Date	Réunion	Objet
<b>12 sept. 02</b>	<i>Conseil plénier</i>	Présentation des missions du Conseil de développement durable et du projet d'agglomération
<b>05 nov. 02</b>	<i>Conseil plénier</i>	Election du Bureau et du Président, mise en place des 1 <sup>ère</sup> commissions de travail
<b>5 déc. 02</b> <i>d'agglomération</i>	<i>Rencontre Commission 1</i>	<i>Etude du projet</i>
<b>19 déc. 02</b> <i>d'agglomération</i>	<i>Rencontre des 3 commissions</i>	Etude du projet
<b>30 janv. 03</b> <i>d'agglomération</i>	<i>Rencontre des 3 commissions</i>	Etude du projet
<b>07 Févr. 03</b>	<i>Bureau</i>	
<b>06 mars 03</b>	<i>Rencontre des 3 commissions</i>	Etude du projet d'agglomération
<b>17 mars 03</b>	<i>Bureau</i>	
<b>20 mars 03</b>	<i>Conseil plénier</i>	Présentation de l'avis sur le projet d'agglomération
<b>24 mars 03</b>	<i>Bureau</i>	
<b>03 avr. 03</b>	<i>Présentation de l'avis en bureau de la CAP</i>	